

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.908  
31 juillet 2002

FRANÇAIS

---

## COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT HUITIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mercredi 31 juillet 2002, à 10 h 15

Président: M. Volker Heinsberg (Allemagne)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 908<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement et vous souhaite à tous la bienvenue après ces vacances d'été.

Six orateurs sont inscrits sur la liste pour aujourd'hui: le premier en est le représentant de l'Allemagne, M. Hans-Joachim Daerr, de la Commission fédérale du désarmement et de la limitation des armements.

M. DAERR (Allemagne) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir et un privilège que d'être ici et de vous faire part des positions du Gouvernement allemand sur l'état de la limitation des armements, le désarmement et la non-prolifération. Permettez-moi de considérer cette question dans un cadre légèrement plus large que celui de la Conférence du désarmement.

En plus de 10 ans, à la faveur de l'évolution du contexte général, le centre de gravité de la limitation des armements s'est déplacé peu à peu. Alors qu'autrefois la sécurité passait par l'équilibre des forces, la prévention de la course aux armements et une stabilité en période de crise placée sous le signe de l'affrontement de deux blocs militaires, l'accent est aujourd'hui mis sur la prévention de la prolifération des armes de destruction massive et sur la limitation des armements dans un contexte de gestion des conflits locaux.

Parallèlement à cette évolution, le choc brutal de la tragédie du 11 septembre 2001 nous a soudain fait prendre conscience de la nouvelle dimension planétaire de la menace terroriste et des liens évidents de cette menace avec la prolifération des armes de destruction massive et les conflits locaux qui couvent.

La limitation des armements et le désarmement font l'objet, par conséquent, d'une réévaluation permanente et d'une adaptation constante en fonction des difficultés nouvelles et du contexte général en évolution. La restriction des armements, les rapports de force entre les alliances ou les pays, la dissuasion réciproque et la stabilité en temps de crise sont toujours d'actualité, mais la priorité semble être aujourd'hui de prévenir la prolifération des armes nucléaires, chimiques ou biologiques et de leurs vecteurs et, surtout, d'empêcher que de telles armes ne tombent entre les mains d'acteurs non étatiques.

Actuellement, les efforts faits en matière de limitation des armements se heurtent à deux obstacles principaux.

Le premier obstacle réside dans la question de savoir ce qui peut être obtenu par le biais de négociations et d'accords multilatéraux et ce qui doit être réalisé par des mesures nationales, éventuellement concertées. Le processus consistant à négocier, adopter, puis faire appliquer d'une façon probante une convention multilatérale (et, à plus forte raison, une convention universelle) est, à coup sûr, long et semé d'embûches, pour un résultat nécessairement imparfait. Tout le problème, cependant, est de savoir si ce résultat imparfait vaut mieux que rien du tout. Le processus lui-même, c'est-à-dire le dialogue et la négociation, pourrait, à lui seul, permettre de réduire le risque de voir les terroristes jouir d'une marge de manœuvre qui serait totale en l'absence de toute limitation des armements. Bien entendu, ce risque-là doit être mis en parallèle avec celui de créer un sentiment de sécurité illusoire. Il existe à mon avis une marge importante entre un résultat imparfait et un résultat nuisible. Pourquoi une coalition antiterroriste, que l'on souhaiterait aussi large que possible, n'aurait-elle pas intérêt à lutter par la voie multilatérale contre les instruments de terreur les plus dangereux? Pour moi, la solution qui s'impose consiste à allier décisions multilatérales et mesures nationales.

L'autre obstacle qui entrave les progrès réside dans la technique traditionnelle qui consiste à établir des couplages entre des questions dont les unes n'ont pas été autant approfondies que les autres ou auxquelles les différentes parties aux négociations n'accordent pas le même rang de priorité. Avec tout le respect dû au principe du «donnant, donnant», ce jeu des couplages est un bon moyen de ralentir, voire de bloquer toute progression, même lorsque des résultats positifs sont envisageables. Là encore, il convient de peser le pour et le contre et de se demander si des progrès partiels ne sont pas préférables à aucun progrès du tout.

L'Allemagne demeure attachée à notre objectif commun, qui est de renforcer l'actuel régime de non-prolifération. À cette fin, nous devons faire le maximum pour renforcer les instruments multilatéraux existants. Dans ce contexte, il convient de souligner les efforts faits pour améliorer l'efficacité, au niveau mondial, des mécanismes de mise en œuvre et des moyens de vérification de ces instruments. Lorsque cela est nécessaire et approprié, l'élaboration de nouveaux instruments multilatéraux dans ce même but ne doit pas non plus être exclue.

La non-prolifération nucléaire et le désarmement nucléaire vont de pair. Le Traité sur la non-prolifération (TNP) demeure le fondement de la non-prolifération nucléaire, mais il est aussi le fondement du désarmement nucléaire mondial, car il contient l'engagement juridique formel qu'ont pris les États dotés d'armes nucléaires d'œuvrer à ce désarmement. Qui plus est, le TNP a établi un lien étroit entre non-prolifération et désarmement nucléaires. Ces deux objectifs sont inséparables et doivent par conséquent être réalisés de front et non pas l'un plutôt que l'autre. En outre, la négociation, dans le cadre de la Conférence du désarmement, d'un traité multilatéral, non discriminatoire et effectivement et internationalement vérifiable, interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs nucléaires, demeure une des grandes priorités.

Avec un optimisme prudent, nous espérons que des progrès substantiels pourront être enregistrés dans la mise en œuvre du TNP avant la Conférence d'examen de 2005. Les mesures concrètes inscrites dans le document final adopté par consensus à l'issue de la Conférence d'examen de 2000 constituent aujourd'hui encore de véritables points de repère pour les efforts systématiques et progressifs que nous sommes appelés à déployer pour mettre en œuvre l'article VI du Traité.

L'Allemagne n'a pas cessé de prôner une adhésion universelle au TNP et continue d'engager tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier le Traité.

Le fait que les projecteurs sont maintenant braqués sur la non-prolifération et le risque de terrorisme nucléaire ne signifie pas que la stabilité et les rapports stratégiques entre les États dotés d'armes nucléaires ont perdu de leur importance. Dans ce contexte, nous nous félicitons du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, signé à Moscou le 24 mai dernier par le Président Bush et le Président Poutine, traité qui vise à ramener à 2 200 au maximum, d'ici 2012, le nombre d'ogives stratégiques déployées. C'est là une avancée importante vers l'objectif ultime que constitue l'élimination totale de ces arsenaux nucléaires.

L'inclusion des armements substratégiques dans les accords de limitation des armements nucléaires n'est pas encore d'actualité. Jusqu'à présent, les arsenaux substratégiques n'ont été pris en compte que dans le cadre des initiatives présidentielles de limitation des armements

nucléaires de 1991 et 1992. Une réduction substantielle, vérifiable et transparente des armes nucléaires substratégiques revêtiraient une importance primordiale pour la sécurité de l'Europe et permettrait de limiter non seulement les risques liés au stockage et au transport, mais aussi le risque de voir un jour des terroristes prendre possession de telles armes.

Les récentes informations selon lesquelles des terroristes chercheraient à se procurer les moyens de disséminer par explosion des substances radioactives et à fabriquer ainsi ce qu'on appelle une «bombe sale» sont alarmantes. La Conférence du désarmement ne doit pas négliger cet aspect nouveau d'un problème ancien. C'est pourquoi, au moment d'accéder à la présidence de la Conférence, l'Allemagne a proposé de revenir sur la question des armes radiologiques. Jusque-là, les efforts visant à adopter une convention sont restés vains, aussi n'avons-nous pas l'intention de rouvrir le débat sur la base d'un texte vieux de plus de 10 ans. Toutefois, nous pensons que la Conférence devrait se demander sérieusement s'il faut reprendre ou non cette question.

L'universalisation de la Convention sur les armes chimiques progresse. L'Allemagne est convaincue que le nouveau départ pris par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques contribuera à la mise en œuvre totale et équilibrée de la Convention. De même, l'adoption de normes communes de mise en œuvre de la Convention par tous les pays réduirait considérablement le risque de prolifération des substances chimiques de qualité militaire parmi les acteurs non étatiques. La poursuite, selon le calendrier prévu, de la destruction des stocks d'armes chimiques existants ne pourra que contribuer au renforcement de la sécurité internationale. Dans le cadre de sa coopération avec la Russie dans le domaine du désarmement, l'Allemagne contribue de façon substantielle et exemplaire à l'exécution des projets concernés.

En novembre prochain, la reprise de la cinquième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques occupera également une place importante dans l'actualité du désarmement multilatéral. L'Allemagne n'a pas ménagé ses efforts pour parvenir à un document final substantiel qui préserve le processus multilatéral de renforcement de la Convention. Chacun devrait s'associer à ces efforts, afin que la Conférence puisse parvenir à un résultat positif et adopter un texte acceptable pour les principaux acteurs et groupes d'États parties à la Convention. Un nouvel échec serait un sérieux revers pour la Convention elle-même.

Il faudrait de toute urgence adopter un instrument multilatéral destiné à freiner la prolifération des missiles. Récemment, diverses démarches ont été élaborées concernant cette question. L'Allemagne et ses partenaires de l'Union européenne ont toujours résolument défendu l'idée d'adopter un code international de conduite pour lutter contre la prolifération des missiles balistiques. Cette idée-là nous apparaît comme l'initiative la plus sérieuse et la plus avancée dans ce domaine, mais nous n'écartons pas pour autant des initiatives plus ambitieuses, telles que la proposition russe tendant à établir un mécanisme international de contrôle. Alors que la Conférence de Paris, de février dernier, et celle de Madrid, de juin dernier, ont toutes deux été marquées par une large participation, nous espérons que cet instrument politiquement contraignant fera l'objet d'une adhésion universelle. L'Allemagne a également joué un rôle actif dans les travaux du groupe d'experts gouvernementaux de l'ONU chargé de la question des missiles.

La question de la limitation des armements dans l'espace mérite, selon nous, un examen approfondi de la part de la Conférence. Jusqu'à présent, seule la question du déploiement d'armes de destruction massive dans l'espace a fait l'objet d'un accord. Étant donné la complexité du sujet, au lieu d'adopter une approche globale, il serait peut-être plus judicieux de traiter les différents aspects séparément. Reste à savoir quel sera le résultat de cet examen et, en particulier, quel sera le sort réservé à cette question.

Les armes légères, les restes explosifs des guerres et les mines terrestres continuent de poser un grave problème humanitaire, notamment pendant et après les conflits régionaux. Malgré les progrès des opérations de déminage, dont il convient de se féliciter, les mines continuent de tuer aveuglément des êtres humains. La Convention d'Ottawa marque un pas important vers l'élimination totale des mines antipersonnel. Les 125 ratifications et les 17 nouvelles signatures de l'instrument sont un succès encourageant qui fait monter les exigences en matière de droit international humanitaire. Le Gouvernement fédéral s'est consacré à la lutte contre toutes les mines terrestres qui constituent une menace pour les populations civiles et il ne relâchera pas ses efforts en ce domaine. Nous sommes donc disposés à accueillir en Allemagne la Conférence d'examen de la Convention d'Ottawa de 2004.

Bien que datant de l'ère révolue de l'affrontement de deux blocs, le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (Traité FCE) conserve tout son sens et demeure un modèle de la prévention des conflits et de la stabilité. Du point de vue historique, la limitation des armes classiques – en particulier par l'intermédiaire des dispositions et instruments du Traité FCE – a aidé de façon décisive à assurer la stabilité de l'Europe et à surmonter la guerre froide. Nous nous félicitons par conséquent de l'annonce par la Russie de l'exécution de ses obligations en matière de limitation des forces sur les flancs, comme prévu par la version adaptée du Traité FCE.

Pour conclure ce tour d'horizon, qu'il me soit permis de revenir à la question de l'ordre du jour de la Conférence.

L'impasse actuelle concernant le désarmement nucléaire, la prévention d'une course aux armements dans l'espace, l'arrêt de la production de matières fissiles et les garanties de sécurité négatives est déplorable. Ces quatre points sont d'une importance cruciale et des progrès, fussent-ils graduels, semblent réalisables autant que souhaitables. N'oublions pas que la composition restreinte de la Conférence du désarmement, instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement, confère à celle-ci une responsabilité particulière à l'égard de l'ensemble des Membres de l'ONU: celle qui consiste à faire progresser la cause du désarmement, de la limitation des armements et de la non-prolifération. La Conférence a un rôle à jouer dans la solution des problèmes d'aujourd'hui. Je tiens à réaffirmer que l'Allemagne ne ménagera pas ses efforts dans ce sens et, dans cet esprit, accueillera favorablement toute initiative qui viserait à faire sortir la Conférence de l'impasse actuelle.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Allemagne de sa déclaration et je donne maintenant la parole à l'orateur suivant, l'Ambassadeur d'Algérie, M. Dembri.

M. DEMBRI (Algérie): Monsieur le Président, il y a quelques semaines – pendant l'intersession, plus exactement – cinq ambassadeurs à la Conférence du désarmement venant d'horizons géographiques différents se sont réunis pour réfléchir ensemble aux moyens qui permettraient à notre instance de sortir de l'impasse où elle se trouve depuis de nombreux mois. Mus par leur seule bonne volonté et par l'amitié qu'ils se portent, ils ont rassemblé dans un document purement informel quelques idées relatives aux questions essentielles inscrites à l'ordre du jour, sous forme d'ébauche d'un programme de travail. Ce document circule depuis; il est commenté et il fait l'objet d'appréciations diverses. C'est certainement la fortune la plus heureuse qui puisse s'attacher à une initiative collective et désintéressée dont la seule finalité est de réamorcer la pompe du dialogue à un moment crucial de la vie de la Conférence du désarmement.

Il m'a été conféré ce jour, par ce groupe d'ambassadeurs, l'honneur insigne de parler en son nom, en qualité de *primus inter pares*, pour éclairer une démarche et une quête susceptibles de favoriser une reprise de nos travaux, quête qui, malheureusement, paraît aussi ardue que celle du Graal qui a été menée par le Parzival de votre poète national, Wolfram von Eschenbach.

Il est à retenir tout d'abord que cette initiative se situe dans la continuité des efforts qui nous ont mis, ces dernières années, face à plusieurs propositions. Il ne s'agit donc point d'un projet de rupture mais d'un projet qui entretient avec toutes les propositions précédentes un lien évident de parenté, parce qu'il s'attache aux synthèses positives seules à même de mieux faire comprendre, de mieux éclairer et de mieux traduire nos attentes et nos préoccupations – en un mot de mieux cerner l'esprit et la lettre qui doivent délimiter le cadre de nos futurs travaux.

Il est à retenir en second lieu que cette initiative ne prétend pas offrir une approche textuelle figée, ni une approche – je le souligne – subordonnée à des conditions. Par sa nature même, le texte qui circule demande à être corrigé, modifié et enrichi par toutes les délégations pour qu'il puisse, en dernier lieu, évoluer et subir les modifications de fond et de forme qui en feront alors un texte choisi par tous et pour tous.

Ce travail de contact et d'explications, nous l'avons entamé bien logiquement et dès la genèse du projet avec vous-même, Monsieur le Président, qui avez la lourde charge de guider en ce moment précis cette conférence, bateau qui vogue vers les horizons azurés et prometteurs de la créativité collective. Vous nous avez fait part de vos sentiments, vous nous avez dispensé quelques conseils, vous avez émis des observations sur les idées développées, et c'est assurément dans cette direction qu'il nous faut avancer.

Le groupe des cinq ambassadeurs a reçu dans l'intervalle des propositions d'amendement écrites, fort utiles, et il souhaiterait que ce travail de correction et d'amendement s'amplifie autant que possible dans les 10 jours à venir, afin qu'une version modifiée et révisée de l'avant-projet initial puisse être arrêtée et envoyée à tous les membres avant la fin de ce mois ou plutôt avant la fin du mois d'août. À cet égard, nous souhaiterions que les contributions nous soient communiquées par écrit, pour permettre leur intégration ou leur insertion dans une version révisée.

M<sup>me</sup> INOBUCHI (Japon) (traduit de l'anglais): Tout d'abord, Monsieur le Président, permettez-moi de vous dire que c'est pour moi un plaisir de vous revoir plein de santé après un mois de repos bienfaisant. Je tiens à réaffirmer la volonté de ma délégation de vous apporter tout son appui et de coopérer pleinement avec vous durant votre mandat. Qu'il me soit également permis de remercier de nouveau le Secrétaire général de la Conférence, M. Sergei Ordzhonikidze, et le secrétariat pour leur appui et leur aide en ces moments difficiles.

La Conférence du désarmement demeure dans l'impasse. Nous devons donc poursuivre nos efforts communs pour débloquer la situation. Au cours de l'intervention qu'il a prononcée lors de la précédente séance plénière, l'Ambassadeur des États-Unis, M. Javits, a encouragé tous les membres à garder cet objectif à l'esprit pendant l'interruption. Il a souligné qu'un engagement de tous les instants était nécessaire.

L'Ambassadeur d'Algérie, M. Dembri, vient d'entretenir la Conférence de l'initiative des cinq ambassadeurs.

Cette initiative nous offre une occasion unique de commencer un travail de fond sur les quatre grandes questions qui intéressent au plus haut point de nombreux États membres, à savoir les garanties de sécurité négatives, le désarmement nucléaire, un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. La délégation japonaise considère que la plus importante des quatre questions est celle du traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, mais elle est disposée à participer activement aux discussions qui seront consacrées aux trois autres questions. Le Japon estime qu'un tel traité contribuerait largement à la non-prolifération des armes nucléaires et constituerait l'une des pièces maîtresses d'un désarmement nucléaire. Le Japon a hâte de voir s'ouvrir les négociations sur un tel traité, car c'est une chose qu'il attend depuis longtemps.

Une des originalités de cette initiative réside dans le fait qu'elle est née d'un groupe de puissances moyennes très soucieuses du désarmement qui appartiennent à différentes régions. Un tel groupe est mieux à même d'incarner la volonté collective de la communauté internationale en matière de désarmement, car il dépasse les divergences d'intérêts. Toutefois, l'élan créé par les grandes puissances est tout aussi important. L'accord conclu en mai 2002 par la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique concernant la réduction des ogives stratégiques offensives a suscité un climat favorable, y compris à la Conférence. En fait, durant la deuxième partie de la présente session de la Conférence, les positions divergentes des principaux pays – Chine comprise, grâce aux efforts de son Ambassadeur – concernant le programme de travail se sont réellement rapprochées. Le désarmement requiert une combinaison harmonieuse d'initiatives de plusieurs pays, susceptibles de conduire à des progrès substantiels. Ainsi, cette initiative offre à la Conférence du désarmement une occasion réelle de combler encore les divergences existantes et d'enregistrer enfin la percée tant attendue.

Autre avantage: cette initiative permettra à la Conférence du désarmement de poursuivre ses efforts de façon continue. J'apprécie tout particulièrement l'objectif inscrit dans l'initiative, qui est de poursuivre le travail entrepris par la Conférence au moins pendant les sessions de 2002 et 2003.

Cette évaluation sommaire étant faite, je souhaiterais apporter trois modestes contributions à l'initiative, que je soumets à l'examen de toutes les délégations ici présentes.

En premier lieu, ma délégation comprend l'idée générale et la philosophie de la méthode de travail de la Conférence; cette idée a été exprimée par les auteurs de l'initiative. Lorsqu'on la considère sous l'angle de l'histoire de la Conférence du désarmement, elle semble aller de soi, car la Conférence a négocié avec succès des instruments de désarmement suivant une méthode de travail basée sur les points de convergence acceptés par tous. Ainsi, la Conférence du désarmement a toutes les capacités nécessaires pour promouvoir la paix et la sécurité internationales dans le respect du principe d'une sécurité non diminuée pour tous. Toutefois, pour articuler cette idée dans un texte, il faut peser ses mots avec soin, afin d'éviter toute confusion inutile. Je serais prête à aider, au besoin, les cinq ambassadeurs à formuler ce texte.

En deuxième lieu, pour ce qui est d'un mandat de négociation d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, ma délégation pense que le rapport du Coordonnateur spécial publié sous la cote CD/1299 et le mandat figurant dans ce rapport constituent la seule solution réaliste pour ouvrir des négociations sur un tel traité, eu égard aux questions restées en suspens mentionnées dans ce rapport. La formulation acceptée à deux reprises, en 1995 puis en 1998, devrait être considérée sous cet angle.

En troisième lieu, tout en reconnaissant que les travaux devraient être poursuivis comme le souhaitent les auteurs de l'initiative, je suis consciente du fait que l'article 28 du règlement intérieur devra être modifié pour qu'il soit possible de régler définitivement cette question. Pour l'essentiel, ma délégation est favorable à une modification de cet article, car cela faciliterait la poursuite des travaux de la Conférence. Toutefois, compte tenu des divergences de vues en la matière, il serait probablement plus judicieux de ne pas compliquer la décision en cherchant à modifier le règlement intérieur. À mon sens, compte tenu des circonstances particulières qui font que la Conférence du désarmement se trouve dans l'impasse depuis maintenant près de six ans, les cinq ambassadeurs feraient probablement mieux de se contenter d'indiquer que la décision considérée au sujet du programme de travail serait prise à titre exceptionnel, nonobstant l'article 28 du règlement intérieur.

Ma délégation est consciente du fait que l'initiative est encore appelée à évoluer. C'est pourquoi je tiens à assurer de mon indéfectible appui et de ma profonde gratitude les cinq ambassadeurs, dont je salue les efforts sincères et diligents pour mettre fin au blocage actuel. Qu'il me soit permis de rappeler que les citoyens du monde entier nous observent et qu'ils souhaitent ardemment vivre dans un environnement international plus sûr. La Conférence doit donc impérativement saisir l'occasion qui s'offre à elle de répondre aux aspirations collectives de tous en se remettant réellement au travail et en œuvrant pour la paix et la sécurité internationales. Enfin, Monsieur le Président, permettez-moi de réitérer toute la confiance que j'ai placée dans les choix que vous avez faits pour nous guider dans l'accomplissement de nos tâches.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadrice du Japon de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. L'orateur suivant est le représentant de la République de Corée, l'Ambassadeur Chung.



M. CHUNG (République de Corée) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à ces fonctions à un moment aussi crucial. Je suis convaincu que votre dynamisme et votre riche expérience des instances de désarmement nous permettront d'obtenir d'utiles résultats. Soyez assuré de l'entière coopération de ma délégation.

Permettez-moi également de faire part de ma gratitude à M. Sergei Ordzhonikidze, Secrétaire général de la Conférence du désarmement, à M. Enrique Román-Morey, Secrétaire général adjoint, et aux autres membres compétents du secrétariat pour leur contribution à nos travaux. Nous espérons que l'efficacité du secrétariat dans la gestion des affaires de la Conférence aidera cette instance à relancer ses travaux.

Depuis l'ouverture de la première partie de la session de 2002, en janvier dernier, j'ai écouté avec une grande attention l'ensemble des interventions de mes collègues et d'autres personnalités. Les différents orateurs nous ont présenté des perspectives variées sur un large éventail de questions qui nous préoccupent tous. Malgré les différences entre ces diverses positions, j'ai pu détecter certains points communs. Ainsi, la majorité des délégations s'accorde à dire que la sécurité du monde est actuellement en plein bouleversement du fait des récents événements et, plus particulièrement, des attaques terroristes du 11 septembre contre les États-Unis et des accords importants signés par les États-Unis et la Russie en vue de réduire leurs armes nucléaires offensives et d'élaborer un nouveau cadre stratégique pour le XXI<sup>e</sup> siècle.

Par ailleurs, dans ces circonstances, loin de tomber en désuétude, le multilatéralisme a été confirmé comme étant le principe de base du désarmement et de la non-prolifération. De toute évidence, pour surmonter les difficultés auxquelles nous nous heurtons depuis le mois de septembre 2001, le mieux est encore de mettre en œuvre une solidarité politique et de constituer une coalition internationale. Cette conviction est confirmée par la détermination dont ont fait preuve les Nations Unies, dans la résolution 56/24 T, consacrée à la coopération multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et à l'action mondiale contre le terrorisme.

Les efforts multilatéraux doivent aller de pair avec les efforts bilatéraux, régionaux et plurilatéraux. En avril dernier, nous avons enregistré des progrès, avec les modestes résultats de la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2005. Le 27 juin, les dirigeants du G-8 sont convenus de lancer un partenariat mondial contre la propagation d'armes et de matériaux de destruction massive, dans le but d'empêcher la prolifération d'armes de destruction massive au profit de terroristes. Nous nous félicitons de l'avancée qu'a constituée, dans le domaine du désarmement nucléaire, la signature du Traité de Moscou par la Russie et les États-Unis, en mai dernier, et nous sommes aussi encouragés par les entretiens de haut niveau qui se sont déroulés entre la Chine et les États-Unis sur le renforcement des relations constructives de coopération entre les deux pays. Ma délégation espère que ces éléments nouveaux aideront à relancer les négociations multilatérales sur le désarmement, notamment à la Conférence du désarmement.

En dépit de ces signes encourageants, nous devons continuer à nous adapter à l'évolution de la situation mondiale en matière de sécurité. La Conférence du désarmement, instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement, doit impérativement sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis maintenant trop longtemps et commencer un travail de fond

en ayant conscience de l'urgence de la situation. À cet égard, permettez-moi de vous exprimer ma reconnaissance, ainsi qu'à vos prédécesseurs et aux autres représentants, pour les inlassables efforts que vous avez tous faits au cours de ces dernières années dans le but de débloquent la situation concernant le programme de travail de la Conférence.

Nous vivons aujourd'hui une période critique au cours de laquelle dynamisme et volonté collective sont absolument indispensables pour rendre le monde plus sûr face à la réelle menace des armes de destruction massive, y compris le bacille du charbon et les bombes sales, et réduire le danger découlant de la prolifération de ces armes non seulement au profit d'États malveillants, mais aussi d'acteurs non étatiques. La Conférence du désarmement dispose d'un ordre du jour comportant un éventail de questions – le désarmement nucléaire, un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les garanties de sécurité négatives – que nous pourrions aborder pour répondre à ces préoccupations. Qui plus est, nous disposons de la meilleure des solutions possibles avec la proposition Amorim, telle qu'elle figure dans le document CD/1624, qui constitue l'aboutissement de gros efforts pour élaborer un texte consensuel dans un esprit de souplesse et d'ambiguïté stratégique. Nous appuyons donc la proposition Amorim, que nous considérons comme une base à partir de laquelle nous pourrions bâtir un consensus concernant le programme de travail. Notre tâche consiste désormais à abandonner ce jeu à somme nulle et à exercer notre volonté politique et notre sens du compromis, afin de faire avancer nos travaux.

Des efforts ont été faits en ce sens. Témoin: les nombreuses propositions réalistes concernant le programme de travail et les positions exprimées récemment par la plupart des orateurs. Nous partageons également la position de plusieurs ambassadeurs, qui ont souligné que chaque question devait être traitée séparément, sans couplage avec d'autres questions.

La négociation d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles constitue sans aucun doute l'étape que nous devons logiquement franchir maintenant en priorité. C'est d'autant plus vrai eu égard au mandat dont nous sommes convenus et à l'engagement que nous avons pris lors de la Conférence d'examen du TNP de 2000 et par les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ma délégation appuie et encourage pleinement tous les efforts constructifs destinés à faciliter l'ouverture immédiate de négociations sur un arrêt de la production de matières fissiles. Dans ce contexte, nous apprécions le document de travail de fond présenté par l'Afrique du Sud concernant un traité sur les matières fissiles, distribué le 28 mai sous la cote CD/1671. Nous remercions également les Pays-Bas d'avoir accueilli une réunion informelle ouverte à tous le 7 juin dernier.

Malgré qu'elles persistent, les divergences de vues concernant le mandat à donner à un comité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace semblent s'être quelque peu réduites, et de nouveaux pays ont commencé à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour régler la question. C'est pourquoi nous accueillerons toute proposition ou initiative susceptible de contribuer à un consensus sur le programme de travail. À cet égard, ma délégation apprécie également la proposition la plus récente, soumise par le groupe des cinq ambassadeurs. Pour parvenir à un accord définitif sur le programme de travail, tous les États membres devront continuer à faire preuve de souplesse et de sagesse, au nom de l'objectif commun que constitue la paix internationale.

Du fait de sa situation géopolitique unique et de la menace des armes de destruction massive qui, depuis longtemps, pèse sur elle, la République de Corée a toujours été et demeurera fermement engagée dans la défense de la cause du désarmement multilatéral et de la non-prolifération. Cet engagement sans faille est démontré par le fait que la République de Corée a ratifié l'ensemble des traités relatifs aux armes de destruction massive – le TNP, la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Mon pays a entrepris d'accélérer la procédure interne de ratification du Protocole facultatif de l'AIEA et, en sa qualité de membre de plusieurs mécanismes importants de contrôle des exportations, tels que le Régime de contrôle de la technologie des missiles (RCTM), le groupe de l'Australie et le Groupe des fournisseurs nucléaires, elle fait son possible pour consolider les efforts mondiaux en faveur de la non-prolifération. À cet égard, nous appuyons les efforts que continuent de déployer, dans la transparence et un esprit constructif, les pays ralliés ou non au RCTM pour adopter un code international de conduite dans la lutte contre la prolifération des missiles balistiques. Nous accueillerons la réunion plénière du Groupe des fournisseurs nucléaires en mai 2003. De plus, depuis la tragédie du 11 septembre, nous travaillons sans relâche au renforcement des diverses mesures antiterroristes en nous associant à l'action de la communauté internationale contre le terrorisme.

Je veux saisir cette occasion pour exprimer ma profonde gratitude aux délégations qui m'ont confié l'importante fonction de coordonnateur spécial pour la question du réexamen de l'ordre du jour. Même si le fait de coordonner l'étude de questions de procédure ne remplacera jamais un travail de fond, j'ai mené des consultations bilatérales et en groupe restreint avec l'appui indéfectible de l'ensemble des délégations. J'espère être en mesure de rendre compte des résultats de mes consultations sur la question dont je suis chargé dans les tout derniers jours du mois d'août prochain.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la République de Corée de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. L'orateur suivant sera le représentant de l'Afrique du Sud, M. Markram.

M. MARKRAM (Afrique du Sud) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence. Ma délégation continuera, bien entendu, à appuyer pleinement vos efforts et à coopérer avec vous.

J'ai demandé la parole aujourd'hui pour indiquer que l'Afrique du Sud appuie l'initiative de la Chine et de la Fédération de Russie concernant la prévention d'une course aux armements dans l'espace, initiative présentée sous la forme d'un document de travail le 27 juin dernier. L'Afrique du Sud considère la prévention d'une telle course aux armements comme étant l'une des questions à traiter en priorité, en matière de paix et de sécurité internationales. Nous nous félicitons donc de cette initiative, qui arrive à point nommé, et approuvons la portée générale et la teneur du document de travail où elle est énoncée. Lors de la présentation du document, les auteurs de l'initiative ont souligné leur intention de s'abstenir d'apporter des modifications sur la base des observations qui avaient été faites lors d'une réunion d'information, tenue à la mission de la Chine. Nous avons fait des observations à cette occasion, particulièrement en ce qui concerne les conditions mises à l'entrée en vigueur, et nous espérons être en mesure de les développer dans le cadre d'un comité spécial.

Le 23 mai dernier, l'Afrique du Sud a présenté un document de travail consacré à la portée et aux exigences éventuelles d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, document qui a été distribué sous la cote CD/1671. Dans une lettre adressée au Secrétaire général de la Conférence, j'ai demandé qu'un additif à ce document soit distribué. Cet additif énonce les grandes lignes de notre proposition sous forme de diagramme. Nous pensons que ce format aidera les délégations à visualiser le fonctionnement de ce processus.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Afrique du Sud de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. L'orateur suivant sera le représentant de la Malaisie, M. Raja Reza.

M. RAJA REZA (Malaisie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de la délégation malaisienne, de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Soyez assuré de notre entière coopération durant la présidence allemande. Nous espérons que, sous votre direction éclairée, la Conférence pourra commencer un travail de fond au plus vite.

La Malaisie se félicite du document de travail soumis conjointement, le 27 juin 2002, par les délégations de la Chine et de la Fédération de Russie, qui est intitulé «Éléments possibles d'un futur accord juridique international relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux» et qui a été distribué sous la cote CD/1679. La Malaisie appuie la proposition figurant dans ce document. La Malaisie pense qu'il convient de prévenir une course aux armements dans l'espace par le biais d'un instrument juridiquement contraignant et de faire en sorte que l'espace soit utilisé à des fins pacifiques.

L'espace est le patrimoine commun de l'humanité. Son exploration et son utilisation doivent se faire à des fins pacifiques et pour le bien de l'humanité tout entière.

La mise au point et l'essai de systèmes d'armes dans l'espace et l'utilisation de systèmes spatiaux à des fins militaires préoccupent la Malaisie au plus haut point. Nous avons le sentiment que, faute d'être freinée, l'intensification de ces activités militaires risque de déclencher une course aux armements dans l'espace. L'espace ne doit pas devenir le théâtre d'un affrontement militaire.

Bien qu'il existe déjà plusieurs accords juridiques traitant de l'espace – par exemple, le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, de 1967 –, ces instruments sont insuffisants, notamment au vu des circonstances actuelles. Dans ce contexte, la Malaisie pense que seul un instrument juridique interdisant le déploiement d'armes dans l'espace et le recours à la menace ou à l'emploi de la force contre des objets spatiaux pourra éliminer les nouveaux risques d'implantation d'armes dans l'espace.

En tant qu'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement, la Conférence du désarmement est la mieux à même de négocier un tel traité. Dans sa résolution 56/23, l'Assemblée générale des Nations Unies réaffirme que la Conférence du désarmement, instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement, a un rôle primordial à jouer dans la négociation d'un ou de plusieurs accords multilatéraux, selon qu'il conviendra, visant à prévenir, sous tous ses aspects, une course aux armements dans l'espace.

(M. Raja Reza, Malaisie)

À cet égard, la Malaisie est favorable à la création, dès que possible, d'un comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Entre 1985 et 1994, un tel comité spécial a permis à la Conférence du désarmement d'examiner un certain nombre de questions importantes touchant à la prévention d'une telle course aux armements, mais depuis 1995, la Conférence ne parvient pas à reconstituer ce comité, faute d'un accord sur son mandat.

La Malaisie engage tous les États, particulièrement ceux qui disposent de technologies spatiales avancées, à contribuer activement à la réalisation de l'objectif d'une utilisation de l'espace à des fins exclusivement pacifiques et de la prévention d'une course aux armements dans ce milieu, ainsi qu'à s'abstenir de tout acte contraire à cet objectif et aux traités existants, dans le but de préserver la paix et la sécurité internationales.

En ce qui concerne le traité proposé, la Malaisie estime que la coopération et l'assistance dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace devront figurer au cœur de ce nouvel instrument. Nous proposons qu'à titre de mesure de confiance un moratoire soit proclamé sur l'essai d'armes de tous types et sur le déploiement d'armes dans ce milieu.

Le document de travail soumis conjointement par les délégations de la Chine et de la Fédération de Russie donne un aperçu très utile des éléments possibles d'un accord juridique international sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous tenons à remercier ces deux délégations de leur initiative, qui doit contribuer à nos efforts pour élaborer un traité interdisant le déploiement d'armes et une course aux armements dans l'espace. L'idée de faire de l'espace un milieu exempt d'armes est appuyée par la majorité des États et devrait être considérée comme étant de la plus haute importance sur le plan multilatéral.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Malaisie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. La liste des orateurs inscrits est épuisée, mais je vois que le représentant de la République islamique d'Iran demande la parole.

M. SOLTANIEH (République islamique d'Iran) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi de vous dire à quel point ma délégation apprécie votre compétence et de former le vœu que, sous votre direction, nous serons en mesure de commencer des discussions de fond et de relancer le travail de la Conférence du désarmement.

Pour ce qui est de l'initiative les cinq ambassadeurs qu'a présentée notre ami l'Ambassadeur Dembri, je souhaite, à ce stade, faire quelques observations à titre tout à fait préliminaire, alors que nous attendons encore les instructions de notre capitale. Nous avons relevé certains points positifs dans la proposition et pensons qu'elle mérite un examen très attentif. Cette tentative nous paraît être très constructive, car elle a pour objectif de faire sortir la Conférence du désarmement de l'impasse et, nous l'espérons, de la relancer une nouvelle fois. Ce texte nous paraît positif en ce qu'il tend à intégrer les préoccupations exprimées par certaines délégations à propos des propositions antérieures. Nous espérons que la Conférence avancera dans la bonne direction. Bien entendu, ma délégation sera ultérieurement en mesure de faire des observations plus détaillées, soit directement aux auteurs de la proposition, soit ici même, devant la Conférence.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Le représentant du Bélarus a demandé la parole.

M. MALEVICH (Bélarus) (traduit du russe): Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à vous assurer une nouvelle fois que la délégation bélarussienne appuiera les efforts que vous déploierez en cette période extrêmement difficile pour la Conférence du désarmement, et à vous souhaiter le plein succès à la présidence de cette instance.

Malheureusement, nous n'avons pas encore reçu le texte de l'initiative des cinq ambassadeurs, et je ne peux faire aucune observations à ce stade, si ce n'est la suivante. Toute initiative visant à nous faire sortir de l'impasse actuelle mérite d'être applaudie et examinée avec la plus grande attention par l'ensemble des participants à la Conférence du désarmement.

Je saisis cette occasion pour informer les participants à la Conférence que, pour faire en sorte que le Bélarus puisse appliquer les dispositions du document de l'OSCE sur les armes légères, adopté le 24 novembre 2000 lors de la 308<sup>e</sup> séance plénière du Forum de l'OSCE pour la coopération en matière de sécurité, le Président de la République du Bélarus a signé, le 15 juillet 2002, un décret en vertu duquel la République du Bélarus s'engage à exécuter les obligations internationales découlant du document considéré. Dans ce décret, le Président désigne les organes chargés de mettre en œuvre les dispositions de ce document et établit la procédure de préparation et de communication des informations sur les armes légères aux autres États membres de l'OSCE. L'adoption de ce décret permettra au Bélarus de se conformer pleinement aux obligations découlant du document de l'OSCE et illustre, une fois de plus, la cohérence de la politique menée par notre pays pour renforcer la sécurité européenne et internationale par la mise en œuvre de mesures de limitation des armements.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant du Bélarus de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Cela ne semble pas être le cas et la liste des orateurs aujourd'hui est donc close.

Dans ces conditions, je ferai quelques observations en ma qualité de Président. Après notre dernière séance plénière, le 27 juin dernier, la présidence allemande a tenu diverses consultations ici à Genève et au niveau des gouvernements, dans le but de nous rapprocher d'une entente à propos des fameuses «quatre questions».

Je tiens à répéter ici ce que j'ai affirmé dans mes observations liminaires, le 27 juin dernier. Si nous voulons réellement trouver un terrain d'entente, nous devons rapprocher encore nos positions. La présidence allemande, que ce soit ici à Genève ou au niveau des gouvernements, continuera de faire le maximum pour permettre à la Conférence du désarmement de reprendre des travaux de fond. Dans ma déclaration liminaire du 27 juin, j'avais demandé instamment à toutes les délégations de me faire part de leurs idées et de leurs propositions. Dans ce contexte et dans cet esprit – mais aussi, en tant que Président de la Conférence, sans prendre position sur le fond – je me félicite de l'information que nous a communiquée aujourd'hui même l'Ambassadeur Dembri concernant l'initiative soumise par cinq de nos collègues.

Comme vient de le souligner l'Ambassadeur Daerr dans son intervention, la présidence allemande de la Conférence du désarmement a proposé de revenir sur la question des armes radiologiques. J'ajouterai que, compte tenu de l'échec des efforts faits précédemment pour adopter une convention sur la question, la présidence allemande n'a nullement l'intention de rouvrir le débat sur la base d'un projet de texte vieux de plus de 10 ans. Cependant, nous avons le sentiment qu'il serait judicieux que la Conférence traite cette question importante.

À cette fin, nous proposons à la Conférence de se pencher sur la question de savoir si de nouveaux efforts s'imposent pour découvrir et, le cas échéant, combler s'il y a lieu les lacunes dans ce domaine. L'Allemagne pense que le risque de voir de telles armes tomber entre les mains d'acteurs non étatiques justifie que cette instance soit à nouveau saisie de la question. Dans ma déclaration du 27 juin, je vous avais fait part de mon intention de tenir des consultations officieuses ouvertes à tous sur cette question. J'invite les délégations intéressées à participer à de telles consultations afin que nous puissions discuter de la voie à suivre en ce qui concerne les armes radiologiques. Ces consultations auront lieu après notre séance plénière de jeudi prochain 8 août. Je vous ferai distribuer à l'avance un document de travail par le secrétariat.

Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Cela ne semble pas être le cas. Nous avons donc fini nos travaux pour aujourd'hui.

La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le jeudi 8 août 2002, à 10 heures.

*La séance est levée à 11 h 15.*

-----